

dant que les documents qu'il mentionnait soient ou bien déposés sur le bureau de la Chambre ou incorporés dans son discours, comme il le suggère. Lorsque le député a fait d'abord allusion à ces documents, il s'est contenté de demander qu'il en soit fait dépôt. J'attendais la fin de son discours pour demander à la Chambre si elle y consentait. Cependant, avant de demander si quelqu'un s'oppose à ce que le député fasse dépôt de ces documents, je tiens à lui rappeler sa suggestion de les incorporer en tant que partie de son discours. Je me permets de rappeler à l'honorable représentant, qu'il est contraire à l'usage depuis longtemps établi à la Chambre d'incorporer des documents de ce genre dans le discours d'un député. S'il désire voir figurer au hansard une partie de ces documents en tant que partie de son discours, il doit en donner lecture. Dans ce cas, ils figureront dans le corps de son discours.

On fait exception à la règle dans le cas des déclarations officielles ou ministérielles; de l'assentiment de la Chambre, les documents officiels sont alors considérés comme partie intégrante de la déclaration officielle ou ministérielle sur la politique du gouvernement. Cette exception ne saurait s'appliquer à une déclaration comme celle du député.

Je n'inclus pas les minutes que je viens de consacrer à cette observation dans le temps imparti au député. Il pourrait, en l'occurrence, déposer les documents dont il a fait mention. Ces documents seraient alors à la disposition de tous les députés qui voudraient les consulter en même temps que le discours du représentant.

**M. Baldwin:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Vu l'importance desdits documents, le ministre conviendra peut-être qu'au lieu d'être déposés ou considérés comme une partie du discours du député, ils devraient être publiés en appendice au hansard.

**L'hon. M. Lang:** Monsieur l'Orateur, je ne sais trop si nous devrions déroger au principe actuel étant donné surtout la variété des documents dont il est question. Je serais ravi de les voir déposés.

**M. l'Orateur:** Du point de vue de la procédure, je verrais les mêmes inconvénients que tout à l'heure à la suggestion actuelle du député de Peace River d'inclure les documents sous forme d'appendice au hansard. Une telle initiative ne serait pas non plus conforme à l'usage établi. Le député devrait tenir sérieusement compte de mon conseil et déposer ces importants documents, tableaux et données statistiques à l'intention des repré-

[M. l'Orateur.]

sentants qui voudront les étudier en même temps que son discours.

**M. Korchinski:** J'ai quatre documents distincts que je tiens particulièrement à incorporer à mes remarques. Je me réserve le droit de demander de les incorporer dans mon discours plutôt que de faire perdre le temps de la Chambre en demandant une autorisation pour chacun des documents.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Quand j'ai interrompu le député, je croyais qu'il avait terminé ses remarques à ce sujet.

**M. Korchinski:** Suis-je autorisé à incorporer ces tableaux dans mes remarques?

**M. l'Orateur:** J'ai signalé au député que la chose serait contraire à l'usage établi à la Chambre. Depuis mon entrée en fonction à la présidence, bien des députés ont sollicité le même privilège. La question n'a jamais été mise aux voix. Bien entendu, la Chambre est juge en la matière. Si elle désire que des documents, données statistiques et tableaux soient incorporés dans le discours d'un député aux fins du compte rendu du hansard, c'est son droit, mais ce serait déroger gravement à un usage établi de longue date. Nous devrions y regarder à deux fois avant de prendre une telle décision. Si on accorde cette autorisation au député de Mackenzie, il faudra aussi l'accorder à tous les autres représentants et dans ce cas-là, au lieu de recevoir le hansard à 11 heures le lendemain matin, nous ne l'aurons peut-être que vers 5 ou 6 heures du soir.

• (3.40 p.m.)

**M. Korchinski:** Je le veux bien, si Votre Honneur me permet de les déposer, afin qu'ils soient incorporés dans les délibérations.

**M. l'Orateur:** La Chambre y consent-elle?

**Des voix:** D'accord.

**M. Korchinski:** Comment réglerons-nous ce problème? Il est évident que nous devons verser des fonds aux cultivateurs. Depuis 15 ans, les montants versés aux compagnies d'élevateurs, non seulement par la trésorerie fédérale, mais aussi par les cultivateurs eux-mêmes, s'élevaient à 974 millions. Si nous distribuons cet argent aux cultivateurs, nous accomplirions quelque chose de concret. Je me rends compte qu'il est difficile de se passer d'entreposage, mais il y a une proposition que je voudrais faire au gouvernement. Il devrait établir une série de terminus intérieurs. Supprimons ce grand nombre d'installations temporaires d'entreposage qui accumulent des